Commune de CHÂTELAIN
Département de la MAYENNE

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 053-215300633-20251003-D20251008-DE

Délibération n° 2025-10-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du conseil municipal de la commune de Châtelain

SÉANCE DU 03 octobre 2025
Convocation du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Châtelain s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des « 2 amis », sous la présidence de Madame Rachel FRANÇAIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Quorum de l'assemblée : 6
Nombre de conseillers présents : 8
Absents ayant donnés pouvoir : 2
Absents : 0
Nombre de Votants : 10

Étaient présents : Rachel FRANÇAIS, Hugues GENDREAU, Patrick FOUGÈRE, Éléonore de TARLÉ, Mélanie ROUSSELET, Julien CUMINET, Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY, Gabriel MOUSSAY.

Absents ou représentés : Cécilia GERMAIN (Pouvoir à Rachel FRANÇAIS), Stéphanie BRICAUD (Pouvoir à Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY)

Secrétaire de séance : Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY, 1ère adjointe au maire

Objet : Redevance d'occupation du domaine public – ENEDIS - 2025

Rapporteur : Rachel FRANÇAIS, Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Conformément aux articles L.2333-84, R.2333-105 et R.2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité

Vu le courrier de l'entreprise ENEDIS en date du 08 août 2025 ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le montant de 241€ de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2025.

Article 2 : D'autoriser Mme le Maire à émettre le titre de recette correspondant à l'encaissement de cette redevance.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés :
- 10 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

Extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY, 1ère adjointe

Le président de séance
Rachel FRANÇAIS, Maire de Châtelain

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 053-215300633-20251003-D20251008-DE

Transmis au représentant de l'État le
Publié sur le site internet le 09 octobre 2025.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.